

FORMULAIRE – ENVIRONNEMENT

La ville offre aux nouveaux parents un remboursement de 50 % (avant taxes) jusqu'à un maximum de 150 \$ pour les achats effectués dans un commerce à l'extérieur de la Ville, et ce, par enfant. Un formulaire par enfant doit être complété.

Pour bénéficier de ce programme vous devez :

- ✓ Être résident permanent de Sainte-Anne-des-Plaines ;
- ✓ Fournir une preuve d'achat en indiquant la date et le montant de l'achat ;
- ✓ Fournir une preuve de naissance de l'enfant (certificat ou déclaration de naissance) ;
- ✓ L'enfant doit avoir moins d'un (1) an.

Prénom et nom du parent : _____

Adresse complète : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Prénom et nom de l'enfant : _____

Adresse : _____

Nombre de couches achetées : _____

Marque : _____

Coût de la facture avant taxes : _____

À ce formulaire, vous devez joindre :

- ✓ La facture originale ;
- ✓ Une preuve de résidence (ex. photocopie ou photographie du permis de conduire) ;
- ✓ Une preuve de naissance de l'enfant (photocopie).

Transmission du formulaire et des pièces justificatives :

Par courriel : environnement@villesadp.ca

En main propre, au bureau du Service, à l'adresse suivante : 141, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, Québec, J5N 4M4.

En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez glisser votre enveloppe dans la fente à dépôt à même la porte principale du Service.

Signature :

Réservé à l'administration

Demande reçue le : _____

Montant de la subvention : _____

Montant de la facture : _____

Date du traitement : _____

Personne responsable : _____